



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Mardi 12 Mai 2015

**Une nouvelle version du site pedt.education.gouv.fr
pour accompagner les maires
et généraliser les projets éducatif territoriaux**

La généralisation des projets éducatifs territoriaux (PEDT) est un objectif prioritaire pour l'année 2015 : elle permettra à toutes les communes de bénéficier du soutien financier de l'État à son niveau actuel et constitue un levier essentiel pour que dans chaque commune soit proposé aux enfants un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

Pour mieux accompagner les maires qui s'engagent dans cette démarche, les ministères en charge de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, mettent en ligne une nouvelle version du site d'information sur les PEDT : <http://pedt.education.gouv.fr>, également accessible depuis www.jeunes.gouv.fr/pedt.

Cette version du site, élaborée avec le concours des élus, des services locaux de l'État, de la caisse nationale des allocations familiales (CNAF), des associations nationales d'élus locaux et des associations complémentaires de l'enseignement public propose aux maires et présidents d'établissement public de coopération intercommunal (EPCI) **de nouvelles ressources et des outils pratiques pour faciliter l'élaboration de leur projet.**

Parmi les nouveautés :

- **des outils d'aide à la rédaction** : une présentation simplifiée d'un PEDT, des conseils pour rédiger son projet, un exemple d'une convention de PEDT
- **des exemples de projets éducatifs** communaux et intercommunaux adaptés à la diversité des situations locales mettant en avant les bonnes pratiques du terrain
- **un moteur de recherche pour accéder en un clic aux coordonnées des membres des groupes d'appui** mobilisés dans chaque département pour apporter conseil et accompagnement aux maires, en particulier les maires des communes rurales et des petites communes
- **une rubrique dédiée au volet laïcité et citoyenneté des PEDT avec des informations pratiques sur la réserve citoyenne de l'Éducation nationale** lancée ce 12 mai à l'occasion de la synthèse nationale des Assises de l'école et de ses partenaires. Cette rubrique précise aux maires les modalités pour faire appel à un réserviste citoyen dans le cadre des activités périscolaires.

Cette mobilisation des services de l'État et le dispositif d'accompagnement en ligne permettent d'apporter toute l'aide nécessaire aux communes qui souhaitent élaborer un PEDT. Aujourd'hui, plus de 10 000 communes se sont déjà engagées avec succès dans la mise en place d'un projet éducatif communal ou intercommunal. L'objectif est de pouvoir dans le courant de l'année 2015 couvrir 100 % des communes.

Contacts presse :

Ministère de l'Éducation nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :
01 55 55 30 10 – spresse@education.gouv.fr / education.gouv.fr/presse

Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports :
01 49 55 34 67 - presse@ville-jeunesse-sports.gouv.fr